Occupation sans autorisation d'un bâtiment communal - OGER

Occupation sans autorisation d'un bâtiment communal : la commune de Blancs-Coteaux réagit.

À la suite de la diffusion d'un reportage télévisé relatif aux conditions d'hébergement de travailleurs saisonniers pendant les vendanges, la commune de Blancs-Coteaux souhaite apporter une précision essentielle (France3 Champagne-Ardenne Journal du soir du 20/08/26).

Le bâtiment apparaissant dans ce reportage, situé sur la commune déléguée d'Oger - Blancs-Coteaux lieudit La Tuilerie, appartient effectivement à la commune.

Il s'agit toutefois d'un bâtiment désaffecté, non destiné à l'habitation et occupé sans aucune autorisation de la commune.

La commune n'a ni organisé, ni autorisé l'hébergement de travailleurs saisonniers dans ces locaux.

Dès le 18 août 2026, la brigade de Gendarmerie de Vertus a été informée par la commune de cette occupation illégale, laquelle a engagé les démarches nécessaires auprès des services compétents afin de faire cesser cette occupation.